

Guide d'utilisation et de saisie EDOF (Espace Des Organismes de Formation)

07/07/2020

Sommaire

1. Obligations légales liées au CPF	3
1.1. Rappel des obligations de l'Organisme de Formation pour prétendre à un financement dans le cadre du CPF.....	3
1.2. Activation de la démarche EDOF.....	5
1.3. Saisie du catalogue de formation	6
1.3.1. Mise en forme et rédaction de l'offre	6
1.3.2. Approche globale de la certification	7
1.3.3. Spécificités de saisie d'une offre « de droit »	7
1.3.4. Respect de la propriété intellectuelle.....	7
1.4. Utilisation de la charte graphique Mon compte formation pour la promotion d'une offre.....	8
1.5. Déclaration et validation du service fait	10
2. Guide de saisie d'une Offre de formation.....	11
2.1. Informations générales.....	11
2.1.1. Style de rédaction d'une offre	11
2.1.2. Rédaction de l'offre : les différentes zones de texte libre	12
2.2. Aperçu des fiches formation dans les différentes interfaces	18
2.3. Mémo - Conseils avant publication	21
2.4. Autres points de vigilance	22
2.4.1. Utilisation du SIRET	22
2.4.2. Sous-traitance administrative.....	22
2.4.3. Eligibilité d'une formation au CPF	22
2.4.4. Certification.....	23
2.4.5. Duplication d'offres sur la plateforme	24

Ce guide est un socle commun aux Organismes de formation référencés sur l'Espace professionnel (« EDOF ») et qui proposent à la vente une ou plusieurs Actions de formation sur la Plateforme moncompteformation.gouv.fr.

Il vient préciser la mise en œuvre opérationnelle des Conditions Générales et Particulières d'utilisation de la plateforme acceptées par l'Organisme de formation. Il s'articule autour d'un **rappel des obligations légales et réglementaires** de l'Organisme de formation et de la **diffusion de règles d'utilisation et de saisie relatives à la gestion de leur offre de formation**.

Il a pour objectif de sécuriser et d'encadrer les Organismes de formation dans les différentes étapes de saisie. Le respect des principes et règles établis ci-dessous doit permettre d'améliorer l'outil de service public mis à leur disposition afin de garantir un service de qualité pour les usagers de Mon Compte Formation et d'éviter tout dysfonctionnement susceptible de créer des litiges.

Les principes énoncés dans le présent guide s'appliquent à chaque Organisme de formation intervenant dans le cadre des formations éligibles au CPF. Tout manquement peut avoir des conséquences dommageables sur l'activité, les bénéficiaires, l'image et la crédibilité des Organismes de formation et de la Caisse des Dépôts.

Ce guide est mis à disposition sur le portail d'Information des Organismes de formation (PIOF). Il sera également accessible à partir de l'Espace privé des Organismes de formation (EDOF).

Ce guide sera mis à jour en fonction des évolutions de la plateforme et des modifications des Conditions Générales et des Conditions Particulières d'utilisation.

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons les dernières versions des navigateurs suivants :



Google Chrome



Mozilla Firefox



Safari



Microsoft Edge

1. Obligations légales liées au CPF

1.1. Rappel des obligations de l'Organisme de formation pour prétendre à un financement dans le cadre du CPF

- Être à jour des obligations légales et réglementaires (articles L6351-1 à L6351-8 et R. 6351-1 et suivants du Code du travail).
- Être certifié Qualiopi à compter du 1er janvier 2022 (article L6316-1 du Code du travail). D'ici à cette date, l'Organisme de formation doit attester de sa qualité soit par la possession d'une certification ou d'un label reconnu par le CNEFOP, soit par le référencement Datadock du GIE D2OF.
- Référencer une offre éligible au CPF (article L6323-6 du Code du travail et article D6323-6 et suivants du code du travail) en tenant compte des règles spécifiques à chaque type de formation, qui sont décrites dans le Portail d'information des Organismes de formation « PIOF ».
- Être habilité par le Certificateur pour proposer une action de formation à la vente sur Mon Compte Formation (la convention de partenariat peut être demandée à tout moment par les services de contrôle de la Caisse des Dépôts).



Conformément à l'article 3.2 des CG, la Caisse des dépôts se réserve la possibilité, après notification et à titre conservatoire, de ne pas publier ou de retirer les Offres de formation affichées, et le cas échéant de déréférencer l'Organisme de formation, lorsqu'il n'est plus à jour de ses obligations légales, n'est pas/plus habilité à former et/ou à certifier.

- Proscrire toute publication d'une offre de formation pour le compte d'un Organisme non référencé, c'est à dire qui ne respecte pas les règles précédentes (cf. Articles 3.1 et 4. des Conditions Générales) ou, qui a pu faire l'objet de mesures de sanctions de la Caisse des Dépôts (cf. Article 3.2 des Conditions Générales précisées ci-dessus).
- Être garant du respect, par ses partenaires, des obligations légales et réglementaires, des prérogatives issues des Conditions Générales d'Utilisation de la

Plateforme ainsi que du respect du guide de saisie, en cas de sous-traitance ou de co-traitance :

- pour dispenser une formation ;
- pour traiter la partie administrative d'une offre (de la saisie sur EDOF à la gestion d'un dossier de formation).

(Des informations complémentaires sur les cas de sous-traitance seront fournis lors de la prochaine mise à jour de ce guide)



L'article 3 des Conditions Particulières des Organismes de formation rappelle que l'Organisme de formation donneur d'ordre reste intégralement responsable de la prestation délivrée par son sous-traitant.

- S'interdire toute connexion en lieu et place d'un Titulaire sur son espace personnel Mon compte formation, quelle qu'en soit la raison (création d'un compte, demande d'inscription, validation d'une proposition de commande, etc.). L'Organisme de formation n'a pas l'autorisation d'accéder aux identifiants d'un Titulaire pour utiliser son compte, même si la demande émane du Titulaire ; dans ce cas, l'Organisme de formation l'invite à contacter l'assistance de la CDC, qui pourra l'accompagner et le conseiller dans ses démarches.



L'article 11 des CG rappelle le comportement général des utilisateurs sur la Plateforme. L'article 2.1 des Conditions Particulières applicables aux Titulaires les sensibilise par ailleurs à la confidentialité de leurs identifiants et à la sécurité de leur accès à la plateforme. Ils peuvent informer sans délai la CDC en cas d'utilisation frauduleuse de leur mot de passe par un tiers.

En cas de manquement à l'une de ses obligations, la CDC se réserve le droit de suspendre à titre conservatoire l'accès au service de l'Organisme de formation, conformément aux dispositions prévues à l'article 11.2 des CG, et à appliquer les autres sanctions visées dans les Conditions Particulières des Organismes de formation.

L'Organisme de formation concerné s'expose, en outre, à des poursuites judiciaires en cas de manquements à ses obligations légales.

- Rendre accessibles aux Titulaires à tout moment et en tout état de cause avant toute inscription, les informations précontractuelles relatives à l'action de formation, telles que décrites à l'article 7.1 des CG.

- Garantir l'exactitude de toute information publiée sur Mon compte formation qui concerne à la fois l'Organisme de formation et son catalogue de formation.



L'article 7.2 des CG rappelle que toute information fournie par l'Organisme de formation au sein de son catalogue, de nature à induire en erreur les Stagiaires, peut être qualifiée de publicité trompeuse.

La CDC se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre de tout Organisme de formation pour publicité trompeuse et de suspendre le référencement dudit Organisme, dans les conditions définies à l'article 4 des Conditions Particulières des Organismes de formation.

1.2. Activation de la démarche EDOF

- Pour accéder à l'espace professionnel EDOF, l'Organisme de formation doit au préalable activer sa « démarche EDOF » depuis le portail mesdemarches.emploi.gouv.fr. Il doit pour cela utiliser le code d'activation qui a été envoyé au siège social de l'Organisme de formation, par sa DIRECCTE de rattachement.
Ce courrier a été adressé à l'attention du responsable de l'Organisme de formation.

- Un nouveau code d'activation est automatiquement envoyé à l'Organisme de formation, dans les cas suivants :
 - modification de son SIREN ;
 - changement de son numéro de Déclaration d'Activité (par exemple, en cas de déménagement inter-régional) ;
 - mise à jour de l'adresse électronique préalablement renseignée dans le portail mesdemarches.emploi.gouv.fr au moment de la déclaration d'activité, et qui est celle permettant d'échanger avec l'administration.

La DIRECCTE envoie ce nouveau code par courrier au siège social de l'Organisme de formation, à l'attention du responsable de l'Organisme de formation.

- En cas de non-réception ou de perte de son code d'activation, l'Organisme de formation contacte l'assistance téléphonique de la CDC (dont les coordonnées sont disponibles sur le Portail d'Information des Organismes de Formation / PIOF ou [en cliquant ici](#)), afin que le code lui soit retransmis.
Ce code est envoyé par courrier au siège social de l'Organisme de formation, à l'attention du responsable de l'Organisme de formation.

1.3. Saisie du catalogue de formation

L'Organisme de formation contribue, par ses bonnes pratiques lors de la saisie de son catalogue de formation, à la neutralité de la Plateforme et à respecter les conditions de concurrence équitables entre les différents Organismes de formation référencés.

1.3.1. Mise en forme et rédaction de l'offre

- Rédiger l'offre de formation en français, y compris lorsqu'il s'agit d'une formation dispensée en langue étrangère. La langue utilisée par le formateur peut être précisée dans le champ « langue d'enseignement ».
- Construire le catalogue selon les règles d'écriture du « Guide de saisie » (Partie 2. de ce guide) qui fournit des exemples concrets de ce qui est recommandé et ce qui est à éviter.



L'Organisme de formation s'engage à respecter ces règles et les dispositions prévues aux articles 7.1 et 7.2 des Conditions Générales.

En cas de non-respect, il s'expose aux sanctions prévues à l'article 4 des Conditions Particulières des Organismes de formation.

- Marketer l'offre de formation à travers l'utilisation de liens hypertextes qui peuvent diriger les Titulaires vers :
 - la page Mon compte formation d'une autre action de formation, qui est complémentaire à celle ciblée par le Titulaire ;
 - la page dédiée à l'action de formation certifiante visée par le Titulaire, sur le site web de l'Organisme de formation.



Conformément à l'article 9.3 des Conditions Générales, la CDC ne saurait être responsable, contrôler ou garantir l'actualité et l'exactitude des informations diffusées sur les sites conçus et gérés sous la responsabilité de tiers.

Elle décline toute responsabilité s'agissant de l'utilisation des dits sites et ne pourra être tenue pour responsable des dommages causés par l'accès à un site conçu et géré sous la responsabilité de tiers.

L'Organisme de formation s'engage à respecter ces règles d'utilisation ainsi que les dispositions prévues aux articles 7.1 et 7.2 des CG. A défaut, il s'expose aux sanctions prévues à l'article 4 des Conditions Particulières des Organismes de formation.

1.3.2. Approche globale de la certification

- Contribuer à la vigilance portée sur l'indexation des certifications proposées, en signalant directement au certificateur tout constat d'anomalie.
- Accrocher la formation à la bonne certification. Seules les formations menant à la certification, associées au bon code RNCP ou RS, sont éligibles au CPF.
- Vérifier sur le site <https://www.francecompetences.fr/> que la certification RNCP ou RS proposée est bien active avant d'y rattacher une action de formation.

1.3.3. Spécificités de saisie d'une offre « de droit »

- Respecter les critères pour les actions dites « de droit », consultables sur PIOF dans les documents « Règles d'éligibilité et Attestations » ou dans les fiches spécifiques liées aux offres énoncées ci-dessous, disponibles [en cliquant ici](#) :
 - Permis de Conduire
 - Bilan de Compétences
 - VAE
 - Accompagnement à la Création / Reprise d'entreprise

1.3.4. Respect de la propriété intellectuelle

- Garantir que les contenus que l'Organisme de formation publie sur la Plateforme ne portent pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété de tiers et qu'il n'existe pas de litige en cours, de risque de litige, d'arbitrage ou autre action similaire devant une juridiction, relatif à une action en contrefaçon ou une action en violation de tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits qui, prononcé contre l'Organisme de formation, interférerait avec sa capacité à honorer la présente licence.

- Adapter la rédaction de son offre à sa propre proposition et par conséquent, proscrire tout copier-coller d'une fiche formation publiée par un autre Organisme de formation, même si le contenu peut correspondre à sa propre offre.



Conformément à l'article 13.1.1 des Conditions Générales, il est interdit pour un Organisme de formation d'utiliser ou d'exploiter tout contenu de la Plateforme appartenant un autre Organisme de formation.

Ledit Organisme s'expose à des sanctions telles que prévues à l'article 4 des Conditions Particulières des Organismes de formation.

1.4. Utilisation de la charte graphique Mon compte formation pour la promotion d'une offre

- Utiliser la marque et le logo « Mon compte formation » de manière strictement limitée au cartouche graphique mis à disposition des Organismes de Formation par la CDC. Celui-ci peut être utilisé sur tout support numérique ou papier mais ne peut être exploité qu'à des fins exclusives de promotion des seules actions de formation éligibles au CPF enregistrées dans "Mon compte formation", et accessibles via la Plateforme.
- Se référer au guide d'utilisation de l'identité visuelle « Mon compte formation » destiné aux Organismes de formation, disponible sur PIOF ou [en cliquant ici](#). Le cartouche "offre éligible à Mon compte formation" doit être utilisé pour mettre en avant une action spécifique éligible et non pas un Organisme de formation. Les différents cas d'utilisation du cartouche sont détaillés dans le guide et les cartouches sont téléchargeables sur la même page de PIOF.

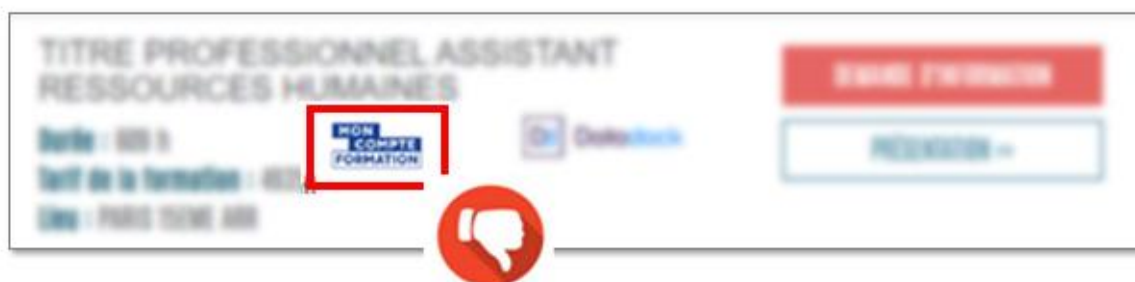


Conformément à l'article 13.1.2 des Conditions Générales, en aucun cas l'Organisme de formation n'est autorisé à utiliser le cartouche pour d'autres formations que celles accessibles via la Plateforme ou pour assurer la promotion de ses propres activités, en dehors de la Plateforme.

De même, en aucun cas l'Organisme de formation n'est autorisé à utiliser la marque « Mon compte formation » et le logo afférent. Tout non-respect de cet engagement expose l'Organisme de formation à des sanctions pouvant aller jusqu'à son déréférencement.

Voici à titre indicatif 2 exemples de ce qu'il ne faut pas faire et de ce qu'il faudrait faire :

Exemple n°1 : Sur le site d'un Organisme de formation, pour montrer qu'une action est éligible au dispositif, vous ne devez pas utiliser le logo "Mon compte formation" comme ci-dessous :



Il faudrait plutôt faire comme ci-dessous :



Exemple n°2 : En signature d'un e-mailing de prospection sur une action éligible au dispositif, il faut utiliser le cartouche original, sans y apporter de modification :



> Le cartouche de gauche est réservé aux applications ou sites mobiles, quand la place disponible est inférieure à 20mm, toujours pour promouvoir une action éligible.

1.5. Déclaration et validation du service fait

- Respecter le délai de 3 jours ouvrés imparti pour déclarer l'entrée en formation puis la sortie de formation d'un stagiaire. Complétées par le taux de réalisation de la formation, ces données tiennent lieu de déclaration du service fait.
- Vérifier le montant reporté dans les données de facture dans EDOF (il est calculé selon les CGU) et si nécessaire, cliquer sur le bouton « contacter la CDC » pour signaler une incohérence. L'Organisme de formation s'assure que toutes les informations générées ou produites sont exactes et conformes à la formation effectuée.



Conformément à l'article 5 des Conditions Particulières des Organismes de formation et à l'article 10.2 des Conditions Générales, la Caisse des dépôts peut vérifier, à tout moment pendant une période de 4 (quatre) ans à compter de l'exécution de la formation, le respect par l'Organisme de formation de ses engagements dans l'exécution de la formation.

Conformément à l'article 6.4 des Conditions Particulières des Organismes de formation, à défaut de la production des justificatifs demandés dans le cadre de la réalisation de l'action de formation ou des données de facturation, la Caisse des dépôts pourra, après notification, suspendre le versement dû ou, en cas de sommes indument versées à l'Organisme de formation, procéder au recouvrement de ces sommes indues en déduction de prochains règlements.

2. Guide de saisie d'une Offre de formation

2.1. Informations générales

Lorsque vous rédigez votre offre de formation, essayez d'être le plus clair possible afin d'informer au mieux vos futurs stagiaires sur le titre de la certification visée, le contenu de la formation, les objectifs et résultats attendus.

2.1.1. Style de rédaction d'une offre

L'objectif de l'offre est de donner **les informations essentielles** sur votre offre de formation pour **pouvoir aider le futur stagiaire à choisir facilement entre plusieurs formations possibles**. Le style doit être **clair et précis**, grâce à l'usage de **phrases courtes, explicites**. Les phrases sont de préférence affirmatives et actives.

La lisibilité d'une offre passe aussi par sa **mise en forme**. Il est par exemple inutile, dans un titre de formation, d'alterner les lettres minuscules et les lettres majuscules.

Dans les zones de saisie plus longues, comme pour les Contenus, Objectifs et Résultats, les informations peuvent être **structurées et hiérarchisées** pour plus de clarté. Allez droit au but pour inciter les titulaires à s'inscrire à vos sessions.

Le site moncompteformation.gouv.fr tient au **principe de neutralité**, qui ne favorise pas un Organisme de formation plutôt qu'un autre, donc nous vous conseillons d'être le plus objectif possible dans la rédaction de votre offre de formation, pour respecter ce principe de neutralité.

Une fois votre offre entièrement rédigée, vérifiez la **cohérence entre la zone de texte et son intitulé**, pour placer la bonne information au bon endroit. Une **relecture finale avant publication est conseillée** pour vérifier l'exactitude et la **cohérence de l'offre dans son ensemble**.

❖ Les caractères spéciaux

Certains caractères spéciaux ne sont pas reconnus, qu'ils soient saisis sur EDOF ou importés par XML. Il s'agit des "™" et "SM", "€" et "œ". Aussi, il est recommandé d'éviter les symboles « TradeMark » et « ServiceMark », d'écrire « euros » en toutes lettres et de saisir « o e » en deux lettres détachées.

2.1.2. Rédaction de l'offre : les différentes zones de texte libre

2.1.2.1. Intitulé de la formation (de l'offre de formation)

Le titre de votre offre de formation est la première accroche du Titulaire. Il est donc important que vous veilliez à saisir un intitulé de formation **concis et aussi court que possible**, sans répétition, explicite et factuel.

Plus un intitulé de formation est court et concis, **mieux il remonte dans le moteur de recherche**, puisque les mots-clés ne sont pas « noyés » dans une surcharge de termes.

Le nom de l'Organisme de formation ne doit pas apparaître dans l'intitulé, il existe pour cela un champ dédié. Si l'Organisme de formation veut être identifié sur Mon Compte Formation par son nom commercial, son enseigne, ou toute autre dénomination qui ne soit pas sa raison sociale, il peut en faire la demande auprès du service d'assistance.

De même, le titre d'une formation ne doit pas indiquer le nombre d'heures proposées : un champ spécifique est prévu pour cela. Il est optionnel, mais est valorisé en étant affiché dans les résultats de recherche.

Certains termes sont exclus de la recherche, c'est à dire que leur saisie dans le moteur de recherche ne donne aucun résultat. C'est le cas par exemple de : diplôme, niveau, local, grand / petit, homme / femme, ressources ...

Les exemples qui suivent sont présentés à titre d'indication ; ils ne visent aucun Organisme, certification, ou typologie de formation en particulier.

Exemple n°1 : la longueur du titre	Avis
Devenir Traiteur-organisateur de réception pour les mariages, baptêmes, communions, événements pour les particuliers, apprendre à fournir une prestation gustative adaptée à l'événement et aux attentes du client > Ce titre de formation sera déclassé dans le moteur de recherche, car les mots essentiels sont perdus dans un intitulé trop long. > Le titre le plus pertinent pour cette action de formation pourrait être « Devenir Traiteur-organisateur de réception ».	

Exemple n°2 : la précision des mots	Avis
Tests TOEIC DEBUTANT et FAUX DEBUTANT > Le mot « tests » est ici incorrect, puisqu'il s'agit dans cet exemple d'une « préparation au TOEIC », ou de « cours d'anglais » visant le TOEIC. > Si vous souhaitez apporter plus de précision sur l'intitulé d'une formation en langues, vous pouvez en effet indiquer le niveau attendu (débutant, ...). A noter que l'usage des majuscules accolées à l'acronyme TOEIC dans le titre, peut prêter à confusion.	
Formation en anglais Anglais débutant Anglais commercial > La répétition d'un mot-clé dans l'intitulé de la formation est inutile et nuit à la lisibilité de ce champ. > Dans cet exemple, le bon intitulé serait « Anglais débutant et commercial ».	

Exemple n°3 : la fausse promotion	Avis
FORMATION POWERPOINT INITIATION EN 5 HEURES (5 heures supplémentaires offertes !) > Ici, en plus d'une fausse promotion, le nombre d'heures ne devrait pas apparaître dans l'intitulé, tout comme le mot « Formation ». > Le bon libellé serait « Initiation à PowerPoint ».	
Formation chauffeur VTC : Formation en ligne (accès illimité) Théorie > En plus d'une fausse promotion, il faudrait enlever de ce titre les mots « Formation », qui sont répétitifs et ne donnent pas de poids dans le moteur de recherche. Le fait qu'il s'agisse d'une formation en ligne ne devrait pas apparaître non plus, puisqu'un bouton dédié permet de préciser cette modalité lors de la saisie de l'offre dans l'espace privé EDOF. > Le cas présent, le bon libellé serait : « Chauffeur VTC – théorie ».	

Exemple n°4 : l'information trompeuse	Avis
Anglais oral par téléphone tests gratuits sans engagement > Ici, le titre est ambigu, car les termes « Tests gratuits sans engagement » laissent penser que les tests de certification sont gratuits. Si cette mention concerne des tests de niveaux, elle est à préciser plutôt dans les <u>pré-requis</u> de la formation, et s'il s'agit d'une information marketing, elle devrait alors apparaître dans les <u>points forts</u>. Une information trompeuse entraîne un risque de sanction, selon les termes prévus par les Conditions générales d'utilisation de l'Espace professionnel EDOF.	

Si vous vendez un module de compétences, un renouvellement ou un recyclage, il faut le mentionner dans le titre, comme dans les exemples qui suivent.
Cela rendra votre intitulé précis et compréhensible par le titulaire.

Exemple n°5 : le module de compétences, le renouvellement, le recyclage	Avis
CQP Boulanger - Bloc de compétences 1 - Gestion de la relation client > Un <u>bloc de compétences</u> peut être vendu individuellement <u>si son nom est précisé</u> dans l'intitulé de l'offre.	
Recyclage CACES Engins de nivellement à déplacement alternatif	

2.1.2.2. Les champs « Modalités », « Objectifs » et « Contenus » de la formation

Dans chaque zone de texte libre, l'information que vous saisissez doit être la plus claire possible.

Exemples : les Modalités d'inscription	Avis
Modalités d'inscription Conditions spécifiques et prérequis oui : niveau débutant ou faux débutant (A1- ou A1) Modalités d'admission Plusieurs modalités possibles - Test de langues basé sur le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues, - Analyse des besoins spécifiques, - Entretien téléphonique ou en agence pour finaliser l'évaluation du niveau d'entrée et notre recommandation pédagogique. > Les modalités d'admission et les prérequis doivent être aussi exhaustifs que possible.	
Objectifs • Identifier les fondamentaux de la conception Web (Web design) • Améliorer l'expérience utilisateur (UX) dans le projet digital • Concevoir des prototypes graphiques et interactifs pour le Web (avec Adobe XD) > Intégrez des verbes d'action pour définir les objectifs à atteindre grâce à cette formation. > Vérifiez que les objectifs soient effectivement opérationnels (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes).	

Contenus Pilotage de l'organisation financière de l'entreprise - Mettre en oeuvre une stratégie pour l'entreprise - Créer/améliorer les processus de gestion - Optimiser les flux d'informations financières et le système d'information - Définir sur Excel le cadre des reportings d'activité et concevoir des indicateurs de suivi - Concevoir des tableaux de bord et des indicateurs financiers Pilotage du processus budgétaire - Déterminer le processus de construction budgétaire - Elaborer le budget de l'entreprise - Organiser le budget avec les opérationnels et la direction Analyse des résultats financiers et de la performance de l'entreprise - Organiser et contrôler la clôture des comptes - Consolider et analyser les résultats - Préconiser des actions pour améliorer les résultats lors des business reviews - Réaliser des études ponctuelles et anticiper les dérives > Faites des phrases courtes (sujet, verbe, complément), précises, qui vont droit au but. > Vous pouvez aussi expliquer comment va se dérouler la formation et ses différentes étapes.	
Modalités pédagogiques Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé ; mises en pratique permanentes sur plateau technique ; période d'application pratique en entreprise. > Soyez concis et factuel dans votre descriptif.	

2.1.2.3. Le champ « Points Forts » de la formation

Ce champ vous permet de **valoriser les atouts de votre formation, de votre centre ou de vos formateurs**.

Tout en restant factuel et objectif, mettez en avant un taux de réussite aux examens, un label, une norme de qualité, une modalité pédagogique innovante, etc.

Exemples : les points forts	Avis
Les points forts de la formation - Formateurs d'anglais natifs diplômés de l'enseignement supérieur - Individualisation des contenus de cours - Pas de contrainte géographique (domicile ou lieu de travail) > Mettez en avant le profil de vos formateurs.	
Les points forts de la formation Apprenez à, concevoir, organiser et réaliser une prestation de traiteur- organisateur de réception - gérer les ressources humaines - assurer la gestion de l'entreprise - promouvoir votre activité. > Les points forts ne doivent pas résumer le descriptif de la formation.	

2.2. Aperçu des fiches formation dans les différentes interfaces

2.2.1. Aperçu d'une fiche formation dans EDOF

Voici les champs que vous avez à compléter lors de votre saisie d'une offre de formation dans EDOF :

Permis de conduire catégorie B

Votre identifiant interne de formation : Exemple

Code : 54664

Intitulé de la certification visée : Permis de conduire catégorie B

Code FORMACODE : 31812

Code NSF : 311

Code ROME :

Organisme Certificateur : Ministère de l'intérieur

Niveau d'entrée :

Niveau à la sortie de la formation : Sans niveau spécifique

Intitulé de la formation : Permis de conduire catégorie B

Objectif général de la formation : Certification

Objectif de la formation :

<p>Le permis B permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids ne dépasse pas 750 kg. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen.</p>

Contenu de la formation :

<p>L'examen du permis de conduire comprend deux épreuves : l'épreuve théorique générale (ETG, appelée "code") et l'épreuve pratique.</p><p>La réussite à l'épreuve du "code" est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. L'épreuve pratique permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité.</p><p>

Les points forts de la formation : Cours de code et leçons de conduite individualisés Planning souple et adapté aux contraintes horaires des stagiaires

Résultats attendus de la formation : Etre en capacité de passer l'épreuve théorique et l'épreuve pratique du permis de conduire B.

Type de parcours de formation : 96211 - Individualisé

[Retour](#)

Veillez à **garder le même style rédactionnel** au fil de votre saisie, pour respecter une cohérence dans votre offre de formation et plus largement dans votre catalogue.

Par exemple : si vous vous adressez directement au stagiaire en utilisant la deuxième personne du pluriel (« vous apprendrez ... » ; « vous serez formé sur... »), continuez sur l'ensemble des formations.

2.2.2. Aperçu d'une fiche formation dans « Mon compte formation »

Il est important de mettre en œuvre les règles de rédaction et les conseils de mise en forme évoqués dans ce guide, afin que l'offre consultée par un Titulaire sur moncompteformation soit lisible et attractive :

Permis de conduire catégorie B

PARIS - 2km
Ajouter aux favoris

Modalités d'inscription

Conditions spécifiques et prérequis

Etre majeur (18 ans ou plus). Ne pas faire l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis. Avoir pour objectif la réalisation d'un projet professionnel ou la sécurisation de son parcours professionnel.

Modalités d'admission

Admission après entretien

Admission sur dossier

Le dossier fourni par le candidat sera complété par un entretien d'évaluation de son niveau sur simulateur de conduite.

Voir moins

Description

Permis de conduire catégorie B

Les points forts de la formation

Cours de code et leçons de conduite individualisés Planning souple et adapté aux contraintes horaires des stagiaires

Informations pratiques

30h de formation Plusieurs rythmes possibles

Objectifs

Le permis B permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids ne dépasse pas 750 kg. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen.

Lieu de formation

Voir moins

Prix de la formation

3 000,00 €
Frais d'examen inclus

Frais additionnels non pris en charge : 50,00 €

Détails des frais additionnels non pris en charge : Frais de dossier

Vous souhaitez financer votre formation ?
Connectez-vous pour consulter vos droits CPF

Inscription

Dates à définir avec l'organisme de formation

S'inscrire à cette formation

Aperçu de la fiche formation sur le site « Mon compte formation », quand le titulaire souhaite en savoir plus sur la description de l'offre :

Description Permis de conduire catégorie B Les points forts de la formation avoir le niveau requis pour pouvoir conduire avec les autres en toute sécurité Informations pratiques  20h de formation  En journée, plusieurs rythmes possibles, le week-end, en soirée Objectifs Le permis B permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids ne dépasse pas 750 kg. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen. Contenus L'examen du permis de conduire comprend deux épreuves : l'épreuve théorique générale (ETG, appelée "code") et l'épreuve pratique. La réussite à l'épreuve du "code" est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. L'épreuve pratique permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité.	Prix de la formation  850,00 € Frais d'examen non inclus Frais additionnels non pris en charge : 55,00 € Détails des frais additionnels non pris en charge : accompagnement à l'examen pratique Vous souhaitez financer votre formation ? Connectez-vous pour consulter vos droits CPF Inscription Dates à définir avec l'organisme de formation S'inscrire à cette formation
---	--

2.3. Mémo - Conseils avant publication

Parce qu'il vaut mieux prévenir...

Vous vous apprêtez à intégrer une offre, une action ou une session de formation via EDOF, êtes-vous sûr de n'avoir rien oublié ?

Afin de vous en assurer, prenez le temps de répondre aux questions suivantes :

- ☒ L'intitulé de la formation est-il assez court, précis et informatif ?
- ☒ Les paragraphes expliquant les objectifs et le contenu de la formation sont-ils assez concis, pas trop longs, vont-ils droit au but ?
- ☒ Les points forts mettent-ils bien en avant vos atouts ? Sont-ils convaincants, différenciants, incitatifs pour les futurs stagiaires ?
- ☒ Les règles typographiques et de ponctuation sont-elles bien respectées ?
- ☒ Avez-vous bien consulté la « visualisation » de l'offre pour relire l'ensemble affiché sur le site ou l'application Mon Compte Formation avec attention (fiabilité des informations, grammaire et orthographe) ?
- ☒ Les noms et contacts des personnes citées doivent être corrects, vérifiez les données administratives et pensez à les mettre à jour.



En cas de besoin, vous pourrez toujours modifier votre offre.

Ces changements seront visibles :

- > **immédiatement dans la fiche formation** sur le site ou l'application « Mon compte formation »
- > **à J+1 dans les résultats du moteur de recherche** du site ou de l'application

2.4. Autres points de vigilance

2.4.1. Utilisation du SIRET

Si votre Organisme de formation dispose de plusieurs SIRET, il est essentiel que la saisie de votre offre de formation dans EDOF se fasse sur le bon établissement / SIRET. En effet, au-delà d'impacter l'affichage de votre offre et les étapes qui peuvent en découler, une erreur de SIRET peut vous amener à être en situation d'**usurpation de certification**.

Par exemple : si vous êtes habilité par un Certificateur sous un SIRET précis, mais que l'action de formation correspondante est saisie sous un autre de vos SIRET.

Cette vigilance s'applique également à vos prestataires, pour le cas où la saisie de votre catalogue sur EDOF serait confiée à un sous-traitant.

2.4.2. Sous-traitance administrative

Pensez à fournir un justificatif, comme une attestation, à votre sous-traitant administratif afin qu'il puisse prouver à la CDC son action pour votre compte ; par exemple, obtenir le code d'activation EDOF de votre Organisme de formation.

2.4.3. Eligibilité d'une formation au CPF

Vous vous interrogez sur l'éligibilité d'une formation que vous souhaitez proposer sur moncompteformation ? La réponse à votre question se trouve dans PIOF : [cliquez ici](#).

Exemple : l'éligibilité du Permis de conduire	Avis
CODE DE LA ROUTE > Ici, la formation est inéligible car elle propose uniquement la préparation à l'épreuve théorique du code de la route, ce qui est contraire aux règles en vigueur.	

Permis de conduire catégorie B > Cette formation est éligible car elle propose bien la préparation à l'épreuve théorique du code de la route ainsi qu'à l'épreuve pratique du permis de conduire.	
Permis de conduire catégorie C1 Sans code > La formation est éligible car elle propose bien l'épreuve pratique de passage d'un permis de conduire.	

2.4.4. Certification

Votre attention est nécessaire sur plusieurs aspects inhérents à la Certification :

- dans la concordance du contenu et des objectifs de votre offre de formation avec les compétences détaillées dans la certification visée ;
- dans votre habilitation, par le Certificateur, à mobiliser ce dispositif ;
- en veillant à ce que la Certification visée soit bien active (la liste est disponible sur l'espace officiel de la certification professionnelle : <https://www.francecompetences.fr/recherche>) ;
- dans l'alerte au Certificateur, en cas de problème d'indexation d'une certification. Une formation associée à une certification mal indexée peut ne pas remonter correctement dans le moteur de recherche, en fonction des mots clés choisis par l'utilisateur.

Exemple : la validité d'une Certification	Avis
RS2203 - Socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA) Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle Inactive	
RS5080 - Certification Socle de compétences et de connaissances professionnelles (CléA) ASSOCIATION NATIONALE POUR LA CERTIFICATION INTERPROFESSIONNELLE ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE Active	

2.4.5. Duplication d'offres sur la plateforme

Dupliquer sur EDOF une offre ou une action de formation sans la modifier ou en ne modifiant que certains éléments non différenciant est **fortement déconseillé**.

Plusieurs pratiques suspectes ont été identifiées et classées par ordre de gravité :

1. Vous utilisez plusieurs SIRET pour proposer exactement la même offre.
2. Vous dupliquez des offres sans les modifier, alors que les actions sont identiques, la neutralité du moteur de recherche est impactée.
3. Vous dupliquez des offres et modifiez très légèrement certaines informations (intitulé, prix, lieux), alors que les actions sont quasi identiques, la neutralité du moteur de recherche est impactée.



La CDC envisage de sanctionner ce type de pratiques, car elles sont contraires aux principes du dispositif Mon compte formation, qui doit garantir la neutralité entre organismes de formation.

2.4.5.1. Doublons d'offres sur deux SIRET

Si votre Organisme de formation (SIREN) possède plusieurs établissements (donc plusieurs SIRET), il est recommandé d'éviter les doublons, c'est à dire faire porter la même offre par plusieurs établissements ; l'offre peut soit être portée par un seul de ces établissements, ou être répartie entre les différents établissements. Ces mesures sont essentielles et permettront de garantir la neutralité du moteur de recherche.

Bureautique - Access - Perfectionnement - Gérer une base de données complexe par Organisme X A distance 780,00 € 14h de formation	
Bureautique - Access - Perfectionnement - Gérer une base de données complexe par Organisme Y A distance 780,00 € 14h de formation	

2.4.5.2. Doublons sans modification pour un même SIRET

> Par des **changements d'intitulés** pour une formation identique :

Formation : Conducteur de voiture de transport avec chauffeur VTC	PARIS - 5km	
1 000,00 €		
105h de formation		
Formation VTC : Conducteur de voiture de transport avec chauffeur	PARIS - 5km	
1 000,00 €		

2.4.5.3. Doublons avec modifications pour un même SIRET

Les cas suivants sont à éviter :

- Utiliser des intitulés de formation légèrement différents pour la même offre de formation
- Afficher des prix différents pour la même action de formation
- Utiliser les arrondissements différents d'une même commune, alors que l'action se déroule dans un seul de ces arrondissements.

Par des **changements de prix** pour une même formation :

Anglais TOEIC - Formation de progression à l'anglais	A distance	
600,00 €		
20h de formation		
Anglais TOEIC - Formation de progression à l'anglais	A distance	
940,00 €		
20h de formation		

Par des **changements simultanés d'intitulés et de prix** :

Anglais Professionnel - Progression & renforcement expression orale - Certification A distance 1 660,00 € 30h de formation	☆
Anglais - Formation de progression & renforcement expression orale à l'anglais - A distance 1 180,00 € 30h de formation	☆



Par des **variations de lieux** :

Formation au Permis B PARIS - 0km 829,00 € 20h de formation	☆
Formation au Permis B PARIS - 10km 829,00 € 20h de formation	☆
Formation au Permis B PARIS - 20km 829,00 € 20h de formation	☆

